Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: 20: En marge de l'Expo 64

Artikel: Le quartier modèle de l'Expo 64, ou le fruit d'un avortement programmé
Autor: Buisson. Aurélie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-515970

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE QUARTIER MODÈLE DE L'EXPO 64, OU LE FRUIT D'UN AVORTEMENT PROGRAMMÉ

Aurélie Buisson

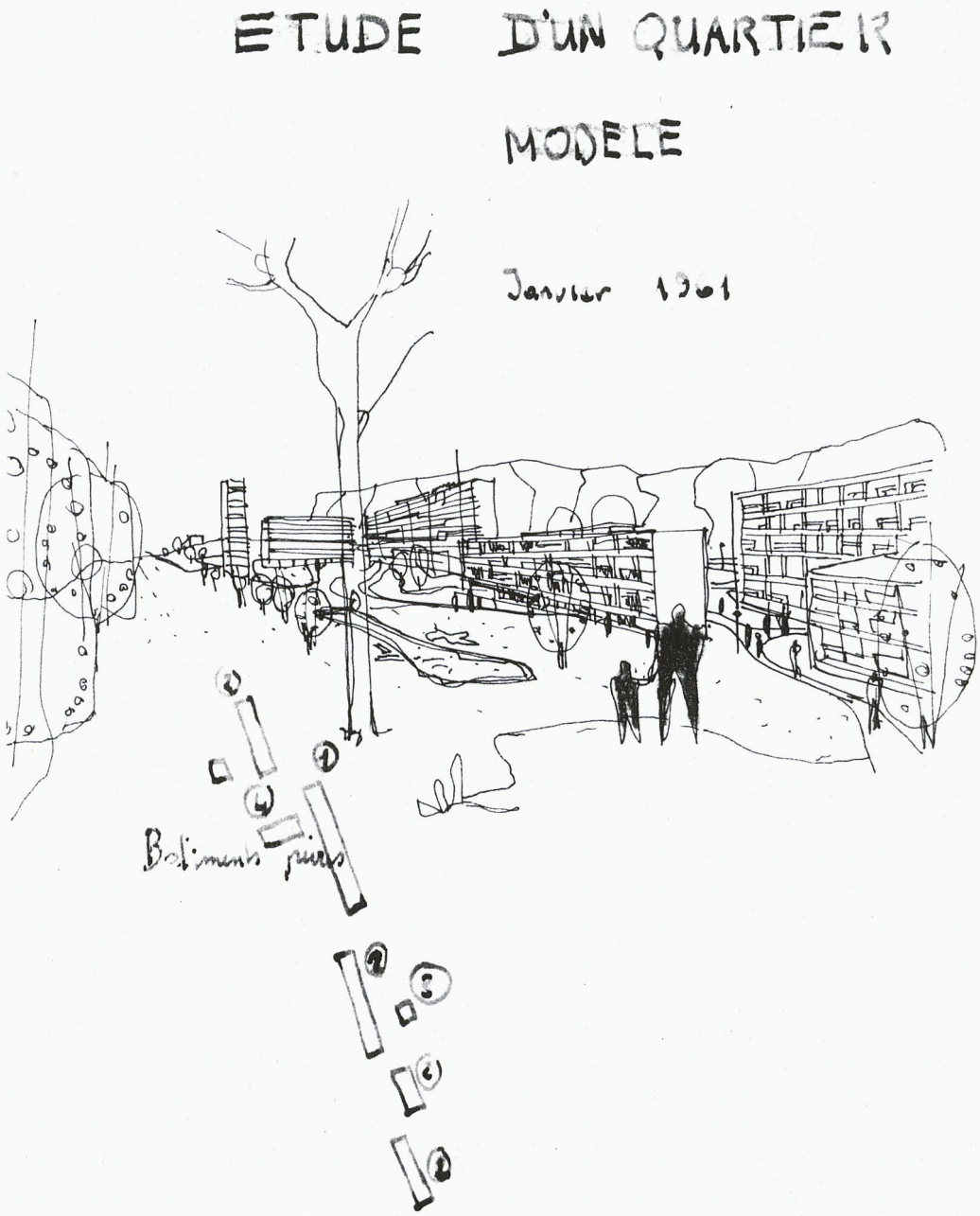

1

1 Etude d'un quartier modèle à Bois-Genoud, projet d'étudiant, Francesco Politta, janvier 1961, EPUL. (Archives non référencées, école d'architecture, EPFL) Légende du croquis : 1. Semi-duplex orientation est-ouest, 2. Immeubles avec escaliers extérieurs, 3. Tours, 4. Immeubles avec escaliers extérieurs (seulement la coursive au nord), 5. Siedlung.

En mars 1963, le *Bulletin technique de la Suisse romande (BTSR)* publie le premier des trois fascicules consacrés à l'Exposition nationale de 1964. Jean-Pierre Vouga, alors architecte de l'Etat de Vaud, s'attache à présenter les contributions de cette dernière sur le futur aménagement du territoire. Parmi elles, « la réalisation d'un quartier d'habitation répondant aux exigences les plus sévères en matière d'urbanisme »[1]. Ce projet, que la Direction de l'Exposition s'était engagée à mener, devait « démontrer la possibilité de créer, dans les conditions particulières à la communauté helvétique, une entreprise exemplaire, [...] au point de vue architectural, mais encore dans son contexte économique ; c'est-à-dire par le choix de son emplacement [...] »[2]. Un choix qui, à seulement cinq saisons de l'ouverture de l'Expo, semble encore indécis. Ce sont pourtant les dernières informations qui ont été publiées sur le sujet. Une fin en queue de poisson, facile à expliquer, puisque le quartier-pilote, tel qu'imaginé, ne fut jamais réalisé. Dès lors, une question se pose : la construction de ce quartier modèle était-elle une volonté bien réelle ou le fruit d'un avortement programmé ?

Les recommandations de Jean Tschumi

En octobre 1956, les membres de l'Association pour l'aménagement urbain et rural du bassin lémanique (APA. URBAL) soumettent au Comité d'initiative de l'Expo 64 un projet intitulé *Exnal*, qui repose sur la mise en œuvre de noyaux d'exposition dispersés sur le triangle Lausanne-Bussigny-Morges (lire article p. 14) et inspirés des quatre fonctions humaines préconisées par les CIAM. Reflétant la fonction « habiter », la nouvelle cité d'habitation n'a, d'après les premières descriptions qui en sont faites par ses auteurs, rien de modeste : « Des constructions d'unités de grandeur conforme, absorbant une partie du développement de Lausanne et Morges (7 à 10 000 habitants) et évitant la dégradation des communes campagnardes. »[3]

Si l'excès de grandeur peut effrayer, il permet aussi de marquer les esprits et susciter le débat. Comme le constate à juste titre le socialiste en charge des finances de la Ville, Pierre Graber, « tout ce qui s'est fait ensuite s'est fait à cause d'EXNAL »[4]. Il est donc possible de considérer qu'*Exnal* contribua à inscrire – bien que cette volonté se manifesta très tôt au sein de l'équipe dirigeante de l'Expo – la réalisation d'un quartier d'habitation dans les objectifs de l'Exposition. Preuve formelle en est le 8 janvier 1959, date à laquelle le « projet de toutes les grandeurs » se confronte à ceux esquissés par le Collège d'experts d'une part[5], et par la nouvelle Commission d'études d'architecture présidée par Jean Tschumi d'autre part[6]. Si l'enjeu principal de cette confrontation est de trancher entre centralisation ou décentralisation de l'Exposition, les quatre projets en lice ouvrent aussi un autre débat : où devra être implantée la future cité d'habitation ? En effet, chacun propose une, voire deux implantations : *Exnal* la projette à Ecublens-Renges (fig. 2a) ; la Commission opte pour la Bourdonnette (fig. 2c et 2d) ; enfin, la synthèse des Experts, dans un esprit de conciliation, en prévoit deux – l'une à la Bourdonnette, l'autre au cirque d'Ecublens (fig. 2b).

Le verdict est prévisible : « Pour la plupart des membres de la Commission, l'emplacement à retenir [...] est celui de la Bourdonnette. »[7] Plusieurs raisons justifient cette décision. Tout d'abord, construire un vaste quartier d'habitation dans un secteur éloigné de l'Expo, où la demande n'existe pas, nécessiterait l'appui des autorités des communes intéressées. Or, quelle commune pourrait s'engager dans un tel projet sans besoin concret ? Aussi, ce dernier ne pourrait se faire sans questionner l'ensemble du développement de la région ouest lausannoise, ce qui, selon Tschumi et ses alliés, ne peut être improvisé dans l'euphorie de l'événement, sous peine de compromettre l'Expo, voire l'aménagement du territoire lui-même. Pour autant, les membres de la Commission se déclarent persuadés de la nécessité de cette urbanisation régionale de Lausanne qui, d'après eux, devrait se faire sur la base d'un plan directeur liant toutes les communes. Le contenu de cet argumentaire n'est pas une découverte : il s'agit d'un condensé de l'article publié par Tschumi un an plus tôt dans le *BTSR*[8] (lire « Octobre 1957 : une publication troublante » p. 20).

Mais en termes d'habitat, un autre élément entre en jeu dans les différents projets : le quartier modèle. De par sa taille plus modeste que celle de la cité nouvelle susmentionnée, il a presque été évincé du débat. Pourtant, les implantations suggérées à Vidy ou à Ouchy auraient pu s'avérer plus problématiques – notamment celle de Vidy – si l'on considère qu'à ce moment-là, la Commission avait déjà tranchée en faveur d'une exposition centralisée sur les rives du lac. En effet, en se référant au schéma 5 du projet *Exnal* (voir fig. 2, pp. 18-19), on s'aperçoit que le quartier modèle projeté par Marx Lévy et ses acolytes occupe presque l'intégralité de la plaine de Vidy ; et sur le plan du projet en confrontation à ceux du Collège d'Experts et de la Commission (fig. 2a), il en grignote aussi une large partie à l'embouchure du Flon. A ce problème d'espace s'ajoute celui posé par l'intégration de constructions permanentes dans l'aire centrale de l'Expo. Problème qui n'en est pas vraiment un pour la Commission : « Sur cette région, fort peu aménagée aujourd'hui, de nombreux bâtiments peuvent être envisagés, pour autant que leur financement soit assuré [...]. Toutefois, les problèmes posés par les installations définitives de cet ensemble sont tels que leur étude ne saurait tarder. Il est important que l'opportunité de la création d'un quartier d'habitation modèle à Vidy soit examinée de suite avec la plus grande attention. »[9]

Le rejet de la permanence

Suite à cette confrontation, les tergiversations entre la centralisation ou la décentralisation de l'Expo, qui seront suivies par de multiples interrogations quant à la définition des surfaces d'exposition, occupent le devant de la scène, écartant ainsi la cité nouvelle et le quartier modèle de toute discussion. Ces derniers ne réapparaîtront dans les séances des différents comités qu'à la fin de l'année 1959, lorsque la conception générale de l'Expo commence à se préciser. Dès lors, les deux éléments – qui n'ont jamais été concrètement définis – seront traités par la Direction de l'Exposition de manière indifférenciée[10], classés sous l'étiquette « constructions permanentes » ou « réalisations-pilotes ». Quant à la question de leur implantation, elle revient sur le tapis comme si aucune suggestion n'avait jamais été formulée. Les recommandations de Tschumi semblent tombées aux oubliettes.

A partir de décembre 1959, le quartier modèle commence à perdre de son attractivité, notamment auprès

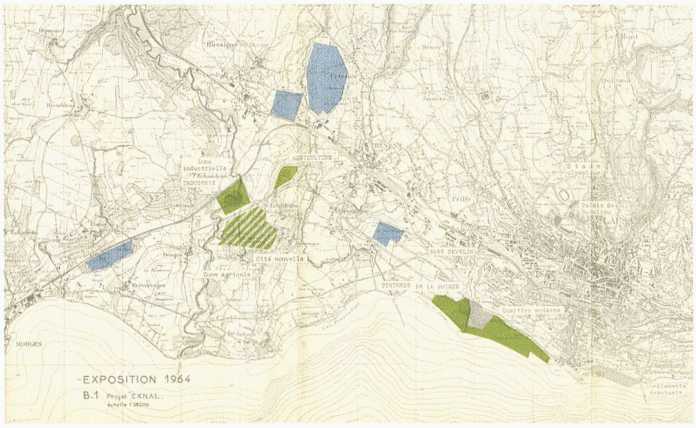

2a

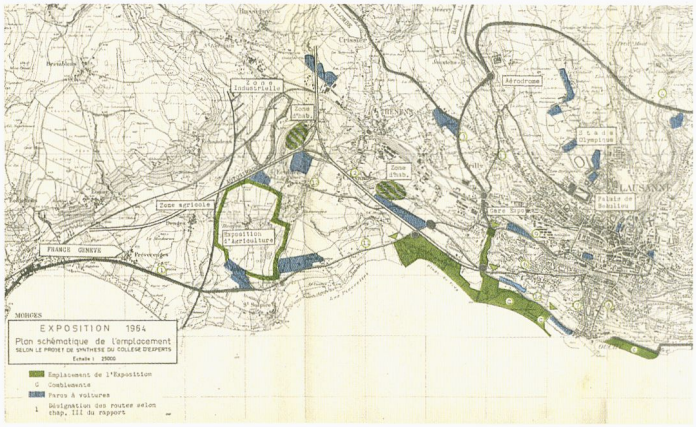

2b

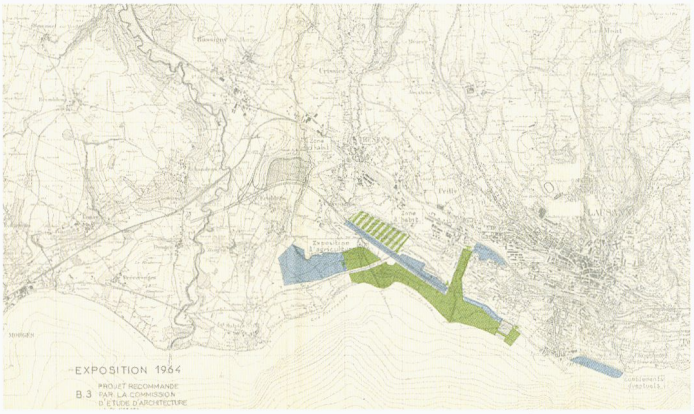

2c

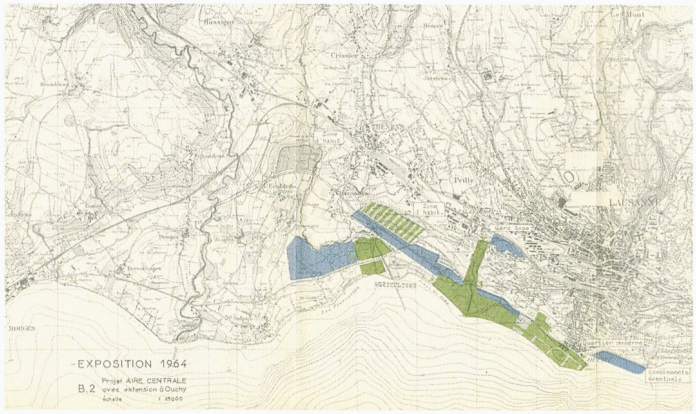

2d

d'Alberto Camenzind, nommé architecte en chef de l'Expo le 12 juin 1959, qui défend le caractère éphémère de l'Exposition. En réaction, certains membres du Comité directeur[11] s'évertuent à défendre la réalisation dudit quartier dans l'Expo, ou à proximité immédiate. Chaque tentative se heurte à un obstacle : la disharmonie du mélange éphémère/permanent, le manque d'espace, de temps, les incidences politiques, économiques, juridiques et, surtout, la répartition des responsabilités et la propriété foncière des terrains. Dans le fond, toutes ces entraves, majoritairement formulées par Camenzind lors des séances hebdomadaires du Comité directeur, renvoient à la fameuse querelle de l'éphémère et du permanent, ou, plus précisément, aux problèmes que pose la mise en œuvre de constructions permanentes dans le cadre de l'Expo.

Cependant, le 20 janvier 1960, malgré les réticences de Camenzind qui atteste qu'il « est impossible de construire ‹en dur› dans la vallée du Flon »[12], le Comité directeur décide qu'une petite commission formée d'experts de la Municipalité et du bureau d'architecture de l'Exposition soit chargée d'étudier la possibilité d'intégrer un embryon de quartier modèle dans l'aire de l'Expo. Après avoir écarté la plaine de Vidy, considérant qu'elle devait rester une zone de verdure, l'équipe passe au crible les autres terrains situés dans cette région. Un seul demeure exploitable : l'éperon sis entre la vallée du Flon, l'avenue de Montoie et le chemin de Florency (fig. 3). Toutefois, la commission formule quelques mises en garde : « Pour ce faire, il est absolument nécessaire que tous les règlements cantonaux et communaux en vigueur ne soient pas applicables à ce quartier. C'est la seule solution si l'on veut trouver des règlements de construction mieux adaptés aux besoins actuels du logement et de l'urbanisme. »[13] Mais ces recommandations, tout comme celles formulées un an plus tôt par Tschumi, seront balayées d'un revers de la main par Camenzind qui aurait, semble-t-il, trouvé l'emplacement idéal : les terrains de Bois-Genoud situés dans une zone boisée au nord des usines de Renens – on pouvait difficilement trouver plus loin.

Le 4 mars 1960, l'éphémère défendu par Camenzind l'emporte : « Ce qui est important est de vouloir l'Exposition comme telle comme exposition des idées, par des constructions temporaires ; il ne s'agit pas d'intégrer les idées pilotes dans le cadre de l'Exposition, sinon cela donne un mélange qui n'est pas harmonieux. Si des réalisations sont prévues [...], qu'elles ne se fassent pas avant 1964. C'est le problème qui se pose pour moi en ce moment. »[14] Dès lors, le quartier modèle est définitivement rejeté en marge de l'Expo, et les études qui y sont associées sont reléguées à la sous-commission « architecture-graphisme-arts » en vue de poursuivre les recherches liées à son emplacement.

A la recherche de terres infertiles

Suite à la décision du 4 mars, la Direction de l'Exposition rejette également en marge les études du quartier

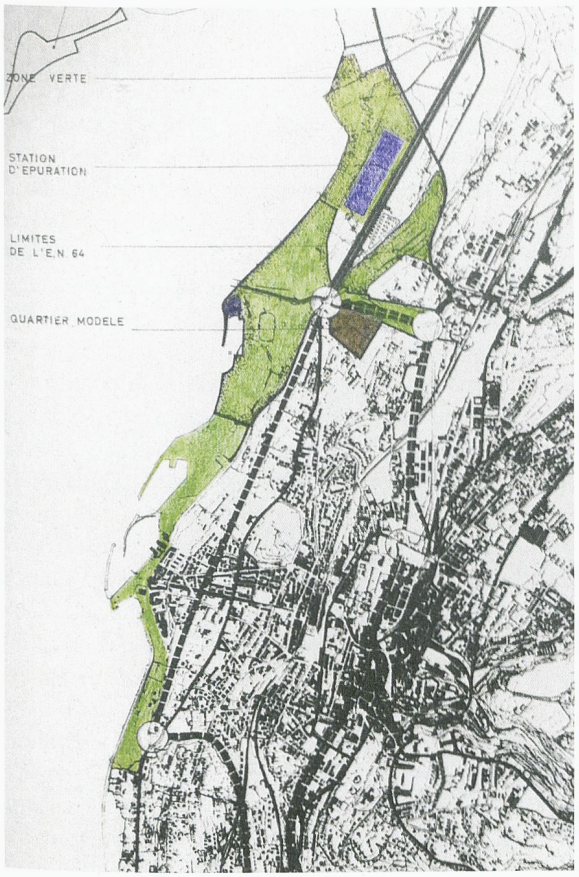

3

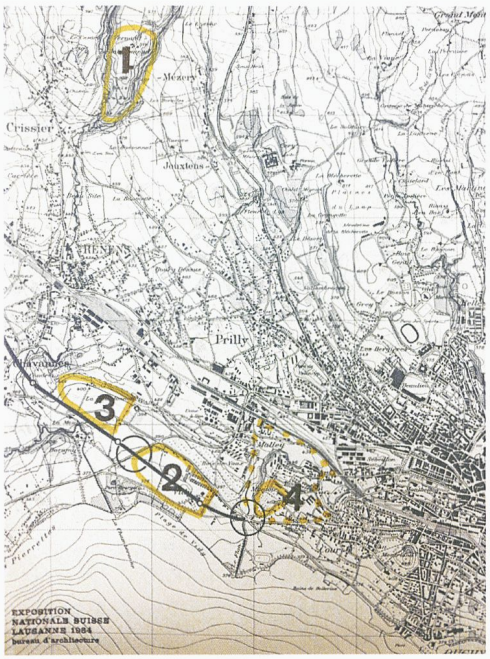

4

2 a. Projet *Exnal* – b. Projet du Collège d'experts – c. Projet de la Commission, variante 1 – d. Projet de la Commission, variante 2. Les cités d'habitation des différents projets sont représentées par des hachures vertes et blanches. Janvier 1959. (Doc. Archives de la construction moderne, EPFL)

3 Emplacement du quartier modèle (en brun) préconisé par la commission constituée d'experts de la Municipalité et du bureau d'architecture de l'Exposition, début 1960. (Doc. Archives de la Ville de Lausanne)

4 En jaune figurent les emplacements pour le quartier modèle étudiés par le groupe de travail désigné par la sous-commission « architecture-graphisme-arts ». 1. Bois-Genoud – 2. Vidy-Bourdonnette – 3. Chavannes – 4. Montoie. Avril 1960. (Doc. Archives fédérales suisses)

modèle, en proposant aux doyens des trois écoles suisses d'architecture – Genève, Lausanne, Zurich – que les étudiants les reprennent. Une invitation séduisante qui est acceptée unanimement, réduisant ainsi la mission de la sous-commission précitée au choix de l'implantation du quartier. Mission unique, mais de taille, lorsque l'on sait qu'aucune proposition n'a jusqu'à présent été retenue. Les membres désignés par la sous-commission[15] ne se réuniront pourtant qu'une fois, le 22 avril 1960. Ils passeront en revue les quatre mêmes sites (fig. 4) – Bois-Genoud, Vidy-Bourdonnette, Chavannes et Montoie – et aboutiront à une discussion vaine, une fois de plus. Même si Bois-Genoud est le seul à tirer son épingle du jeu[16], aucune décision ne sera arrêtée ce jour-là.

En automne 1960, le flambeau passe aux mains des étudiants. Avant toute esquisse hâtive – qui aurait pourtant permis de s'extirper des règlements communaux et cantonaux comme l'avait préconisé la commission chargée d'étudier l'implantation d'un quartier dans la région des rives du lac –, l'ensemble des professeurs[17] juge utile que leurs élèves mènent une analyse urbaine préliminaire de la région lausannoise « pour être sûrs que les terrains proposés [par Alberto Camenzind, à savoir Bois-Genoud et Grangette[18]] sont aptes à recevoir des constructions dans le cadre d'un développement intelligent de la ville »[19] – ce dont ils doutent à l'unanimité. La Direction de l'Exposition se rallie derrière le bien-fondé de cette étude préliminaire et octroie un cachet de 12 000 francs aux écoles pour la réalisation de ces travaux, que nous avons retrouvés dans les bas-fonds de l'actuelle école d'architecture de l'EPFL.

Dans ces archives, on découvre que le développement de l'Ouest lausannois a été analysé sous plusieurs coutures : son histoire du 10e siècle à 1950, sa morphologie, sa topographie, ou encore sa démographie (fig. 5d). Grâce à l'utilisation d'une méthode « d'extrapolation par voie de parabole du 2e degré » proposée par l'UNESCO, les étudiants sont même allés jusqu'à comprendre la raison pour laquelle l'Ouest lausannois a eu, jusqu'en 1960, une vocation essentiellement agricole, et ils sont parvenus à prévoir l'accroissement de la population dans la région pour les décennies à venir (fig. 5b). Des analyses de chaque site ont également été minutieusement réalisées, ainsi que quelques timides esquisses des quartiers (fig. 1, 5a et 5c) qui, si elles démontrent la très forte influence corbuséenne, « ne répondent pas à la question : qu'est-ce qu'un quartier modèle ? »[20] ; une réponse qui sera fournie par Jacques Favre, architecte et jeune professeur de l'EPUL, et Jean-Pierre Baud, avocat. En effet, suite à l'exposition des travaux des étudiants le 8 février 1961 au Palais de Beaulieu, Camenzind et son équipe mandatent ce duo afin que soit établi un rapport de synthèse dont l'objectif est, une fois de plus, de déterminer le terrain propice à l'accueil d'un quartier modèle.

Dans ce premier rapport daté du 24 mars 1961, chaque site est examiné selon plusieurs critères – la

EXTRAIT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ÉTUDIANTS, 5e SEMESTRE, 1960-1961, EPUL

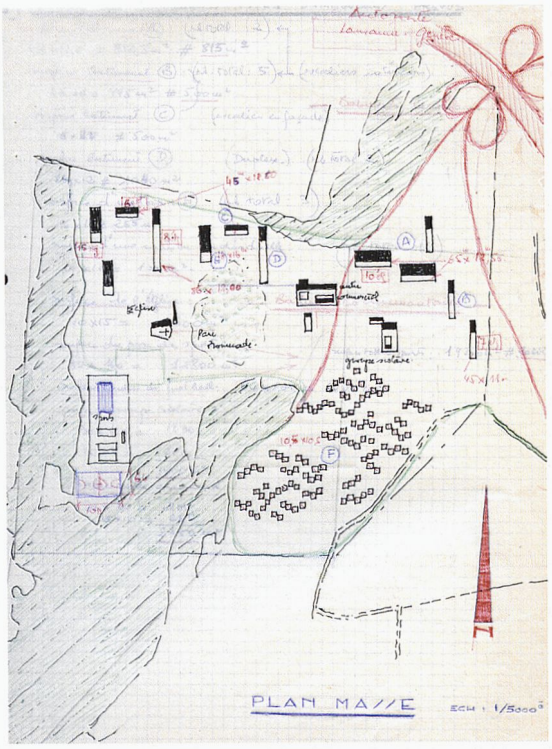

5a Etude d'un quartier modèle à Bois-Genoud, Georges Saulnier. Légende du dessin : A. 11 immeubles avec escaliers intérieurs (10 étages), B. 8 immeubles avec escaliers intérieurs (7 étages), C. 2 immeubles avec escaliers en façade (6 étages), D. 2 immeubles en duplex (8 étages), E. 16 immeubles tours (15 étages), F. 100 maisons individuelles (1 étage)

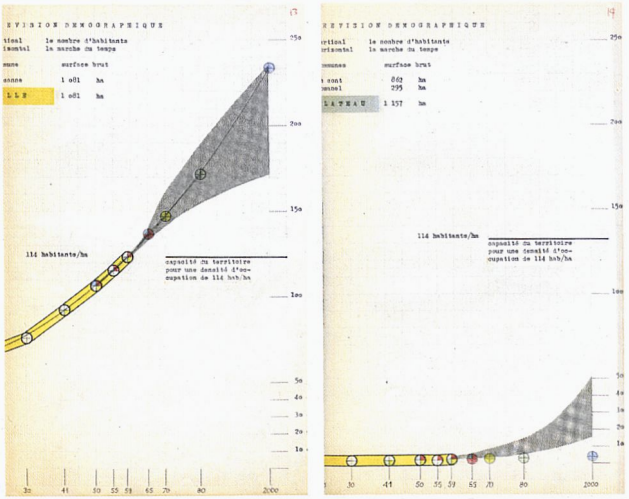

5b Courbes obtenues à partir de la méthode « d'extrapolation par voie de parabole du 2e degré ». A gauche, situation en ville. A droite, situation en plateau.

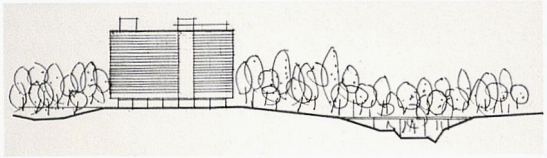

5c « Pour un quartier, le Bois-Genoud est trop grand (37 ha) pour ne recevoir qu'un centre de quartier et son acquisition ne vaudrait pas la peine. Puisqu'il faut construire au Bois-Genoud un quartier d'habitation, il faut choisir une solution qui conserve le mieux la beauté du paysage : j'ai choisi l'unité [d'habitation]. Car j'estime que la beauté du paysage est un impératif très fort pour ce terrain [...]. » Extrait du rapport de François Meier.

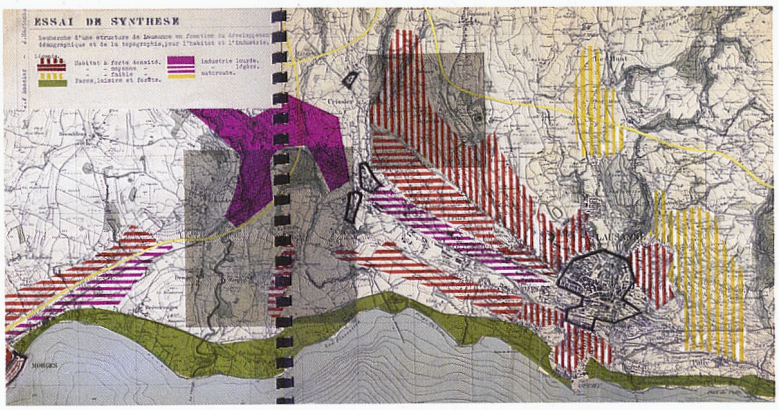

5d Carte de synthèse réalisée par J.-F. Rossier et J. Hartembach. Elle illustre la recherche d'une structure de la région ouest lausannoise (habitat et industrie) en fonction du développement démographique et de la topographie.
(Tous les documents de cet encadré sont issus d'archives non référencées de l'école d'architecture, EPFL.)

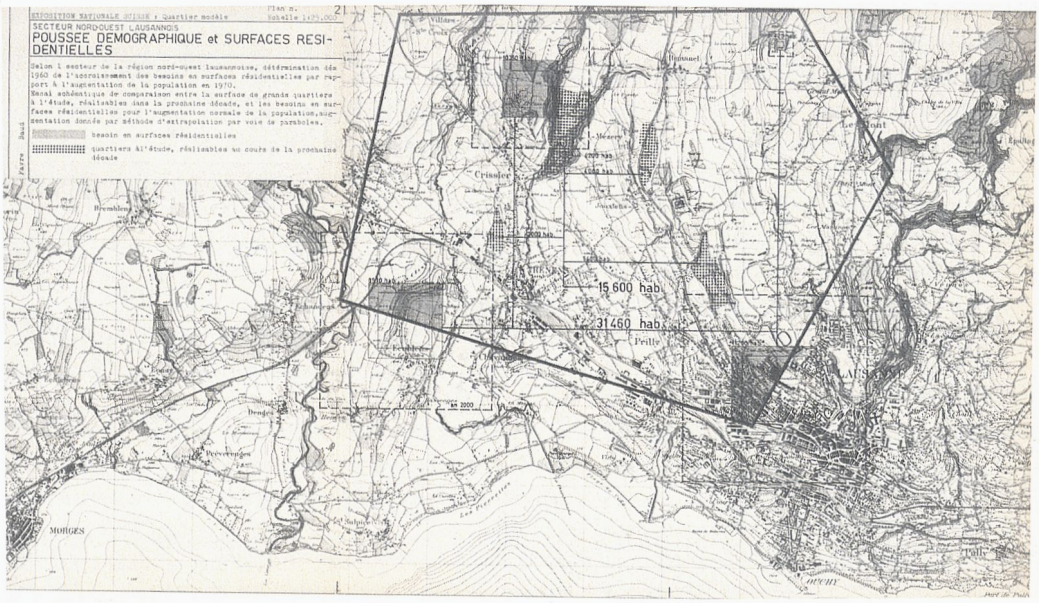

6

situation politique, le régime de propriété, le contexte urbanistique de l'échelle du quartier à celle du territoire, la circulation, l'intérêt manifesté par des personnalités publiques ou privées –, et des conditions préalables sont formulées. Un travail très sérieux qui ne possède pourtant ni définition du quartier modèle, ni conclusion quant au choix du site. Il faudra attendre le second rapport plus approfondi d'octobre 1961 pour que le quartier modèle, qui devra accueillir 4 à 5000 habitants et tous les prolongements du logis escomptés, soit défini comme « une démonstration dont les objectifs sont les suivants »[21] : l'harmonie dans l'implantation et la distribution des immeubles, ce qui nécessite l'institution par les pouvoirs publics d'un plan de quartier ou d'un plan d'extension ; la rationalité et l'économie de la construction ; le maintien de loyers raisonnables impliquant un certain « désintéressement » financier de la part du propriétaire, car les études spécifiques notamment liées à la recherche de nouvelles méthodes de construction induisent des frais plus élevés que celles des opérations immobilières ordinaires. Autant de paramètres qui révèlent la difficulté, voire l'impossibilité de réaliser dans le temps imparti un quartier modèle sur des terrains situés en marge de l'Expo. Car, on en revient toujours au même dilemme : quelle commune accepterait de construire un nouveau quartier si la demande n'existe pas ? Et quelle société privée investirait des fonds sans possibilité de spéculer ?

D'après les conclusions énoncées dans le rapport Favre/Baud, la situation semble bloquée : Grangette appartient à une institution de droit public, mais sa trop faible superficie impliquerait le rachat de deux parcelles en mains privées ; et Bois-Genoud, malgré sa situation satisfaisante, appartient à une société privée exposant ainsi à des risques de spéculation.

Jouxtens-Mézery : la dernière tentative

Un élément imprévu fait pourtant irruption dans ce rapport : les terrains de Jouxtens-Mézery. Ses propriétaires – AGEMIT, société anonyme de placements collectifs zurichoise –, ayant eu vent de l'idée d'un quartier modèle en marge de l'Expo, ont proposé à la Direction de l'Exposition de le réaliser à leur compte et sur leurs propres terres ; une proposition qui ne manqua pas d'enthousiasmer l'équipe dirigeante. Cet enthousiasme à l'égard de propriétaires privés se justifie par leur proactivité ; ils sont en effet arrivés avec des études de faisabilité déjà bien ficelées – réalisées par les architectes François Maurice et Jean-Pierre Dom, en collaboration avec Hervé de Rahm – témoignant de la véracité de leur projet (fig. 7). Un pas pouvait donc être désormais franchi, mais il peina pourtant à l'être : « Nous [la Direction de l'Exposition] ne voulons pas faire en sorte que ce soit l'Exposition elle-même qui réalise quelque chose de cette nature. Nous estimons pouvoir donner au maximum un patronage à condition qu'on nous donne les terrains. »[22]

La possibilité d'accorder ce patronage de l'Expo à des propriétaires en charge de la réalisation du quartier fut néanmoins accordée le 8 décembre 1961. Les premières démarches avec la société AGEMIT débutèrent dans la foulée, aboutissant en mai 1962 à la mise en place d'un projet de résolution commune entre les deux parties. Ce document définit précisément les caractéristiques du quartier[23], l'organisation de la collaboration, mais aussi et surtout les manœuvres pécuniaires auxquelles AGEMIT devra se plier pour écarter tout risque de spéculation ; si l'un des aspects du programme n'est pas respecté, l'Exposition nationale se réserve le droit de retirer son patronage.

Mais, avant même que le pas ne soit franchi, de mauvais présages planent à nouveau sur le quartier modèle. L'entrée en matière exclusive avec une société privée de fonds immobiliers de placement collectif est en effet contrecarrée par certains membres présents lors de la séance du Comité d'organisation du 26 juin 1962, qui craignent une forte réaction des autres sociétés de placement suisses lorsqu'elles apprendront la nouvelle. D'autres réserves se manifestent concernant le suivi que pourra accorder l'Expo, une fois cette dernière terminée – Camenzind reconnaît à ce moment-là que le chantier ne pourra débuter avant 1964 et que seuls les travaux des étudiants seront présentés dans l'Expo. Suite à cette séance, la Direction capitule et envoie une lettre aux trusts immobiliers de Suisse pour les informer officiellement de l'accord non exclusif qui devait être conclu avec la société AGEMIT. La fin de l'histoire s'improvise dans ces quelques lignes qu'Alberto Camenzind adresse à une certaine Annemarie Hubacher le 20 décembre 1962 : « [...] en d'autres termes, le quartier pilote patronné par l'Exposition retourne au domaine des rêves d'où il est né. »[24]

La double vie du quartier modèle

Un des personnages de l'histoire ne rêvait pas : Jean Tschumi. Très tôt, il avait en effet énoncé la marche à suivre pour qu'un quartier d'habitation modèle soit réalisé à la Bourdonnette. Si ses recommandations n'ont pas été suivies dans le cadre de l'Expo, les archives révèlent que de vastes études, dirigées par Tschumi en personne, ont été poursuivies en parallèle sur les terrains où convergent les communes de Lausanne, Chavannes, Saint-Sulpice et Renens, dans le but de mettre en valeur cette région qui pourrait être destinée à l'accueil de 25 000 habitants[25] (fig. 6 à 8, p. 21). En automne 1963, la Municipalité de Lausanne, en réaction à la pénurie de logements,

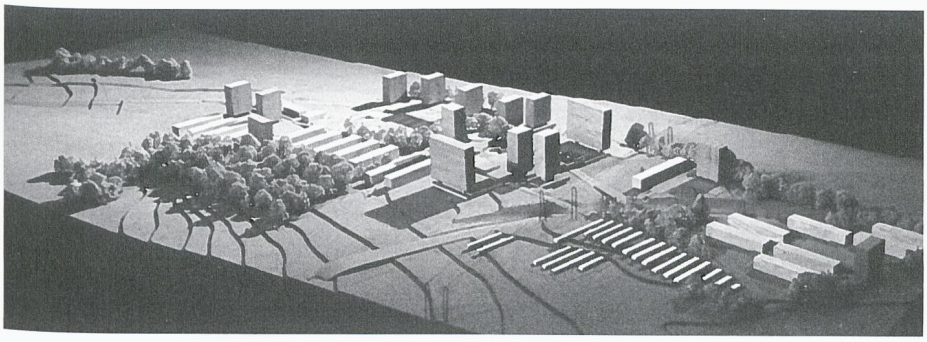

7

6 Carte extraite du rapport Favre/Baud réalisée à partir des analyses préliminaires effectuées par les étudiants, octobre 1961. (Doc. Archives cantonales vaudoises)

7 Etude du quartier de Jouxtens-Mézery sur Lausanne, maquette.
« Le projet, constitué de plusieurs formes d'habitat, de la tour aux logements contigus, disposées de façon organique dans un domaine très arboré, innove par rapport au modèle prépondérant des barres. » Extrait de l'ouvrage A. Bassi et B. Marchand, *François Maurice et Associés*, FAS, Genève, 2003, p. 14.

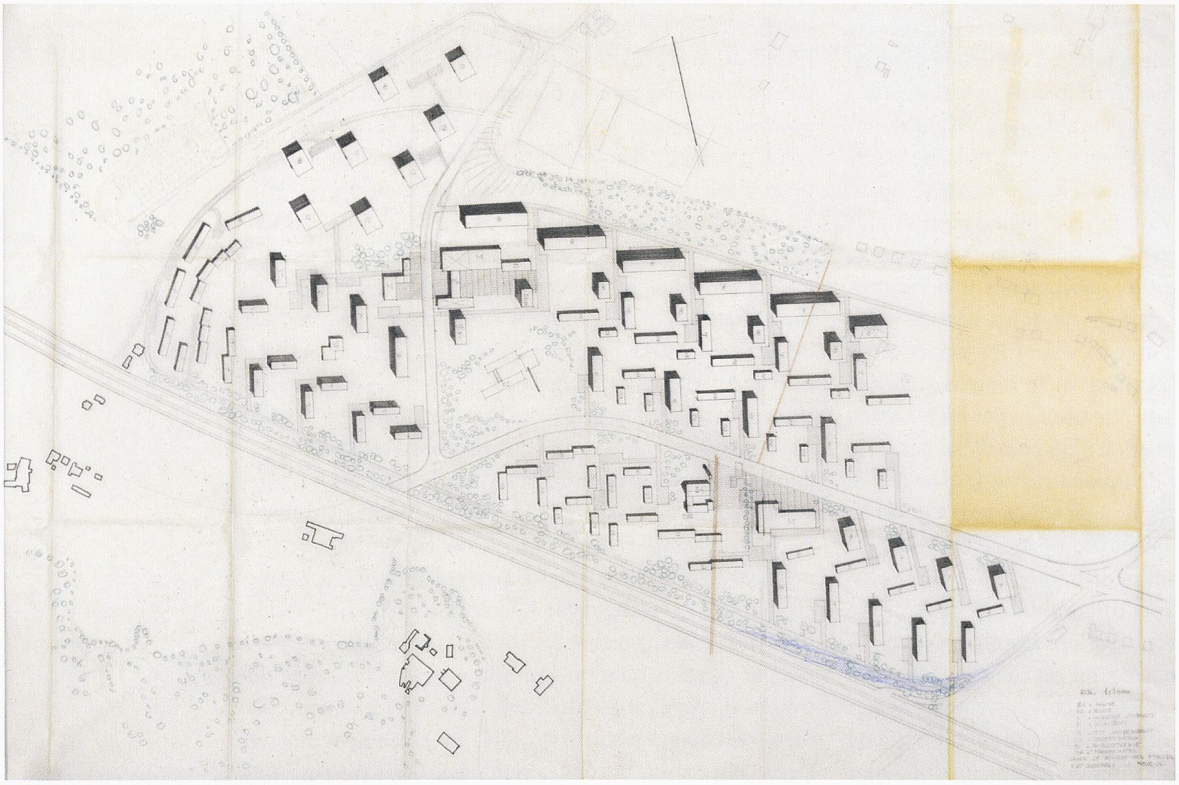

8

8 Extrait de la vaste étude réalisée par Jean Tschumi dans le secteur de Chavannes-près-Renens, env. 1960. (Doc. Acm)

propose au Conseil communal de construire plus de 1100 logements sociaux à loyers bas, modérés et moyens sur divers secteurs[26], dont la Bourdonnette : il s'agit de l'Action 63. C'est ainsi que Jean-Pierre Desarzens, ancien élève et collaborateur de Tschumi (décédé en janvier 1962), se voit confier l'étude du plan de quartier de la Bourdonnette. Dans sa première ébauche, il reprendra les barres hautes, équidistantes et parallèles, implantées en biais par rapport à l'autoroute, qui avaient été esquissées par son maître (fig. 8). En les faisant évoluer jusqu'à la forme que l'on connaît, il donnera vie en 1971, sans en avoir réellement conscience[27], à ce qui aurait pu être le quartier modèle de l'Expo 64.

Notes

1 Jean-Pierre Vouga, « Les répercussions de l'Exposition nationale sur l'aménagement du territoire », *BTSR*, 1963, p. 104.
2 *Ibidem.*
3 M. Lévy et P. Foretay, « Proposition pour une Exposition nationale à Lausanne », 31.10.1956, Lausanne (Archives de la Ville de Lausanne (Doc. AVL)).
4 Procès-verbal du comité directeur, séance du 23.01.1959 (Archives cantonales vaudoises (Doc. ACV)).
5 Le Collège d'experts est nommé par le Conseil d'Etat en avril 1957 afin d'examiner les trois projets rendus au Comité d'initiative, à savoir celui de Thévenaz père & fils, celui d'Edmond Virieux et *Exnal*.
6 La commission d'études d'architecture, dirigée par Jean Tschumi et forte de 15 architectes, est chargée de définir l'emplacement de l'Expo 64.
7 Rapport de la Commission d'études d'architecture, 08.01.1959, p. 13 (Archives de la construction moderne (Doc. Acm)).
8 Jean Tschumi, « Aménagement ouest de la région lausannoise », *BTSR*, n° 21, 1957.
9 Rapport de la Commission d'études d'architecture, *op. cit.*, p. 20.
10 Cette confusion, Marx Lévy l'avait faite lui-même le 2 février 1959, lorsqu'il était venu défendre *Exnal* devant le Comité directeur : « Le quartier modèle du projet est situé à la Bourdonnette. C'est là un élément de désorganisation du territoire, car la situation idéale de ce quartier modèle serait dans la région de l'embouchure du Flon, de façon à ce qu'il soit bien relié au centre de la ville et à proximité des zones d'activité de Renens et de Malley. »
11 Notamment Chevallaz, Graber, Rieben et Zwahlen.
12 Procès-verbal du Comité directeur, séance du 20 janvier 1960 (Doc. ACV)
13 Rapport sur l'étude relative à l'aménagement de la région des bords du lac et les possibilités de construction d'un quartier d'habitation expérimental en relation avec l'Exposition nationale dans la région de Vidy, février 1960. (Doc. AVL)
14 Procès-verbal du Comité directeur, séance du 4 mars 1960. (Doc. ACV)
15 Le groupe de travail est composé de MM. Brugger, Vouga, Brechbühler, Christ, Cocchi et Meuwly.
16 Il ressort de cette séance que : Vidy-Bourdonnette ne conviendrait que si la station d'épuration était déplacée et que si l'autoroute passait immédiatement sous le cimetière du Bois-de-Vaux ; le terrain de Chavannes ayant été racheté par une entreprise générale ne peut convenir au genre d'étude prévue ; Montoie est exclu car la Ville ne semble pas vouloir prendre de décision pour le moment.
17 MM. Waltenspühl et Moser : EPF Zurich / MM. Brechbühler, Favre, Foretay : EPUL / MM. Cingria et Lozeron : école d'architecture de Genève.
18 Le site de Grangette a été recommandé par Vouga.
19 Compte rendu de la séance du 18 octobre 1960 entre les professeurs des trois écoles et Alberto Camenzind. (Doc. Archives fédérales suisses (AFS))
20 « Rapport sur les esquisses du quartier Grangette », *Exposition nationale Suisse 1964, quartier modèle*, fascicule 8, 1960-61. (Doc. Archives non référencées Ecole d'architecture, EPFL)
21 J.-P. Baud et J. Favre, Rapport pour la création d'un quartier modèle, 31 octobre 1961, p. 23. (Doc. ACV)
22 Procès-verbal du Comité d'organisation, séance du 8 décembre 1961. (Doc. ACV)
23 Le quartier doit être une démonstration d'un point de vue urbanistique (harmonie entre les constructions), architectural (organisation intérieure et aspect extérieur en adéquation avec le besoin des habitants), technique (construction rationnelle moderne et matériaux adéquats) et, enfin, économique et social (loyers modérés). Les logements conçus doivent être capables d'accueillir une population diversifiée, du célibataire aux personnes âgées.
24 Cette lettre est le dernier élément retrouvé concernant l'histoire du quartier modèle. (Doc. AFS)
25 Jacqueline Lebet, « La production de l'environnement construit : le quartier de la Bourdonnette », mémoire de licence, juillet 1981. (Doc. AVL)
26 Bois-Gentil, Sauvabelin, Malley, Dorigny (Bourdonnette), avenue de Cour et La Grangette.
27 Lors d'un entretien téléphonique avec l'auteure le 15.09.2014, Jean-Pierre Desarzens n'a reconnu aucune filiation entre l'Expo 64 et la réalisation du quartier de la Bourdonnette.